

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2019/.....0201...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0019/AN
DU 12 JUIN 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0025/AN du 25 juin 2019 autorisant la ratification de la Résolution 521 relative à l'amendement de l'article 38 des Statuts de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) visant à introduire le Chinois comme langue officielle de l'Organisation à part l'anglais, le français, l'espagnol, le russe et l'arabe, signé en novembre 2007 lors de la 17^{ème} session de son Assemblée Générale tenue à Bogota (Colombie).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JUL 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ